



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 29 JUIN 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-neuf Juin, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Foyer communal, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 25 Juin 2012

**ETAIENT PRESENTS** : Maryvonne VILLENEUVE, Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Séverine ARNAUD, Philippe GUERY, Dominique PEAULT, Jean-Loïc DURANDET, Jean-François YOU, Pascal GUILLEMAND, Eric BULTEAU, Etienne GUIBERT, Adeline GIRARDEAU

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Michel PASQUIET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Blandine GABORIEAU

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 22 Mai 2012, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soient ajoutés à l'ordre du jour :

- L'avenant n°1 portant sur le marché de travaux du Centre Périscolaire.
- Une modification portant sur le temps de travail d'un agent du service technique

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h38.*

#### **1- REALISATION DE LA PLACE DU CANAL**

Le projet d'aménagement de la place du Canal est maintenant prêt à être lancé. Le commencement des travaux est prévu pour l'automne 2012.

Le montant global de l'opération s'élève à 100 942,20 € HT, financé comme suit :

SOURCE	MONTANT
Contrat Environnement Rural (CER)	30 280 €
Dotation parlementaire	15 000 €
Fonds de concours	20 000 €
Emprunt	35 662 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER le démarrage des travaux.
- DE SOLLICITER la subvention auprès de M. Darniche, Sénateur de la Vendée.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents se rapportant à l'opération.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**2- PARKING DU CENTRE PERISCOLAIRE RUE D'ANJOU**

La réalisation du Parking du centre Péricolaire rue d'Anjou a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Trois offres ont été reçues et analysées.

Vu le Code des Marchés Publics,

Où l'exposé de M. Jean-François YOU, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les entreprises,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise SOFULTRAP qui répond aux critères énoncés dans le cahier des charges, pour un montant de 42 638,80 €.

**3- CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE**

Afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'état du système de protection d'incendie, il est nécessaire de faire vérifier le matériel par des experts.

Une convention présentant les modalités d'intervention a été envoyée par VEOLIA EAU. Elle vise l'entretien et la vérification des poteaux d'incendie présents sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER les principes énoncés dans la convention présentée par VEOLIA EAU.
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

**4- AUDITS ENERGETIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE**

La commune a conclu avec le SYDEV une convention cadre relative au Plan Climat Energie Collectivité qui a pour objet de fournir un outil d'aide à la décision en matière de travaux de maîtrise de l'énergie.

Afin d'améliorer la performance énergétique de la Salle Polyvalente, il est proposé de signer une convention avec le SYDEV pour la réalisation d'un audit énergétique préalable à d'éventuels travaux. Le coût prévisionnel de l'action est évalué à 1400 € HT. La participation de la Commune s'élève à 20% du coût réel hors taxes de l'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER les principes énoncés dans la présente convention.
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

**5- DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2012**

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012.

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
72 – Péricolaire / Bâtiment	2313	- 51 000 €	
72 – Péricolaire / Voirie (Parking Centre Péricolaire rue d'Anjou)	2315		+ 51 000 €



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

72 – Périscolaire / Bâtiment	2313	- 15 500 €	
72 – Périscolaire / Mobilier	2184		+ 13 000 €
72 – Périscolaire / Matériel de bureau et matériel informatique (vidéoprojecteur)	2183		+ 500 €
72 – Périscolaire / Autres immobilisations corporelles (électroménager)	2188		+2 000 €
84 – Rénovation bâtiments communaux 2010	2313	- 3000 €	
46 – Divers / Matériel de bureau et matériel informatique (téléphonie)	2183		+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 de la Commune.

#### **6- AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU CENTRE PERISCOLAIRE**

Le cabinet Boisson-Burban a fait part de modifications nécessaires dans le marché de travaux du Centre Périscolaire.

N° de lot	Entreprise	Montant HT
Lot n° 5 – Menuiseries aluminium	EURL BESNARD PATRICE	985.80 €
Lot n° 10 – Electricité – Courants forts & faibles	SARL CHAIGNEAU J.	735.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'avenant n°1 du marché de travaux du Centre Périscolaire.

#### **7- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT FULGENT (cf. Annexe 2)**

Lors de sa séance du 19 Juin 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a arrêté un projet de statuts qui prévoit le transfert de nouvelles compétences.

Les modifications statutaires proposées portent sur :

- Article 2.3 Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Article 2.4 Protection et mise en valeur de l'environnement
- Article 2.5 Politique du logement et du cadre de vie
- Article 2.11 Etude, création, aménagement, gestion des locaux
- Article 2.16 Réseaux et infrastructures de communications électroniques d'intérêt communautaire
- Article 9 Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes.

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment ses articles L.2143-3 et L. 5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 Mars 2011 ;



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent en date du 19 juin 2012 sur la modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes en vue de lui transférer de nouvelles compétences.
- DE NOTIFIER cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

**8- MODIFICATIONS CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT**

M. le Maire propose que le contrat de travail de M. Anthony MOREAU, adjoint technique de la commune soit modifié de telle sorte qu'il effectue sept heures de travail supplémentaires par semaine, soit un total de vingt heures par semaine et ce, à compter du 2 Juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du temps de travail de M. Anthony MOREAU, adjoint technique, selon les conditions proposées.

**9- QUESTIONS DIVERSES**

- SECURITE : La SOCOTEC effectuera une visite des bâtiments le 10 juillet prochain.
- SITE INTERNET : un formulaire de contact sera prochainement réalisé par la société Imprimerie 2000 et inséré dans le site Internet de la commune. Cette opération vise à limiter les spams reçus par la Mairie.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h05.*